

# Radioamateurs de la Côte d'Or

Association membre du REF National sans but lucratif fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant les Radioamateurs Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).



REF  
NATIONAL

## Maison des Associations

**02, rue des Corroyeurs,  
Boite n° Q2**

**21068 DIJON cedex**

Région : **BOURGOGNE**, Département : *Côte d'Or, 21.*

Président : Sans

**Réunion mensuelle de section** : une par mois et horaire selon le calendrier établit, en attente de définition.  
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boite n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : **430,525, shift : + 9.400**.

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : **430,250, shift : + 9.400**.

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : **144.800**.

Site INTERNET : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 06 mai 2025.

Pas de QSL reçue pour la réunion mensuelle de mai.

Christian, F6FTB, a ensuite fait un premier bilan de la participation du département au challenge mis en place par le REF à l'occasion des 100 ans du REF et de l'IARU. Après le recrutement de 6 opérateurs motivés, F5IYJ, F5LIW, F6CCS, F6CUG, F6FTB et F6IPR, et la définition des périodes de trafic, la demande d'indicatif spécial TM21REF a été faite auprès de l'ANFR, et la licence a été reçue le 17/03.

La période suivante a consisté en la mise en place de l'organisation permettant la coordination des opérateurs pour respecter les conditions de la licence, notamment la présence à un moment donné de pas plus d'une seule station sur une bande et un mode donné : c'est le logiciel de chat Waveus, proposé par F5LZN et son équipe, qui réalise de manière souple cette fonction.

Les opérateurs ont ensuite décidé de créer un « *livestream* » pour permettre à tout utilisateur d'internet de visualiser en temps quasi réel les QSO réalisés, et les bandes/modes utilisés : c'est la base de données de Clublog qui a été utilisée. Après quelques tâtonnements, la plupart des opérateurs ont pu adapter leur logiciel de trafic pour que cette fonctionnalité soit activée.

Conformément aux recommandations de l'équipe de TM100REF qui gère le challenge, un modèle de QSL pour TM21REF a été créé, et sera utilisé pour générer les e-qsl pour chaque OM ayant réalisé des QSO avec notre station, pour éviter de saturer le service QSL du REF par un flux important de QSL papier. Des comptes ont été ouverts sur LOTW et QRZ.com pour donner de la visibilité à notre activation.

La première période de trafic a eu lieu du 7 au 13 avril. Plus de 3000 qso ont été réalisés du 80m au 10 m en CW, SSB, FT8/FT4. Le trafic a été particulièrement intense sur le 40 mètres, avec des périodes de d'indiscipline généralisée qui ont nui à la fluidité du trafic. Le challenge du REF est bien connu à l'étranger, ce qui a provoqué quelques pile-up bien sympathiques sur les bandes hautes. Il semble que la possibilité de récupérer ses e-qsl sur le site de TM100REF ne soit pas encore connue de tous puisque que près de 100 mails ont été reçus par F6FTB à l'issue de cette période pour demander des qsl via le bureau. La détection de quelques anomalies dans les logs informatiques de certains opérateurs a empêché leur transmission journalière sur le serveur de TM100REF. Ce point devrait être corrigé pour la seconde période d'activité prévue du 1<sup>er</sup> au 9 juin pour notre département.

A signaler l'attitude déplorable de certains OM qui ont tenu des propos agressifs sur l'air concernant l'organisation mise en place par l'équipe de TM21REF.

L'entretien du site de Saussy se fera par Alain courant mai. Il en profitera aussi pour faire le relevé du compteur électrique.

La prochaine réunion aura lieu le 02 juin 2025.

La réunion s'est terminée à 11 h 30.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion  
[radioref@r-e-f.org](mailto:radioref@r-e-f.org)

Le Rédacteur

F6IOD



**Rappel :**

**La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2025 de janvier à celle de l'année suivante : elle est à 20 Euros. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre** : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister. En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO.

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir à : Radioamateurs de la Côte d'Or, Maison des associations, 02, rue des Corroyeurs, Boite **Q2**, 21068 DIJON cedex.